

SERVICE: OPRP

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 16 décembre 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

REUNION CONJOINTE VILLE/C.P.A.S. – Rapport annuel des synergies – Approbation.

LE CONSEIL,

Vu l'article 39 du règlement d'ordre intérieur ;

Vu l'article 1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 26 § 5 de la loi organique des C.P.A.S ;

Vu la réunion du comité de concertation en date du 28 novembre 2019 ;

Vu le Conseil commun VILLE/C.P.A.S en date du 2 décembre 2019 ;

Considérant qu'aucune modification n'a été faite au rapport lors du comité de concertation et du Conseil commun ;

Vu l'avis émis par la Section de Mme la Bourgmestre en sa séance du \*\*\* 2019 ;

Par xxx voix contre xxx et xxx abstention(s),

**ADOPTE :**

Le rapport annuel des synergies ;